

REUNION PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2006

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je déclare la réunion ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M^{me} Andrée BUDINGER et signaler que M^{me} RUET arrivera avec un peu de retard. Monsieur BECKERS, avez-vous des personnes à excuser ?

M. BECKERS.- Non, Madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Vous les avez signalées, Madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- M. MEURENS.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M^{me} Valérie BURLET.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Communications de M^{me} la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Mesdames, Messieurs, je souhaiterais attirer votre attention sur ce qui suit.

Avant d'aborder ce jour l'examen des rapports d'activités, je souhaiterais vous proposer, dans le souci d'un bon déroulement de nos travaux qu'il soit convenu dès à présent, et comme à l'accoutumée :

- que les interventions aient lieu, dans la mesure du possible, assez rapidement, dès lors que la discussion générale a été ouverte,
- que la discussion générale peut, si nécessaire, rester ouverte pendant 2 séances successives, au maximum,
- que les réponses aux interventions seront formulées quant à elles, soit à l'issue de la discussion générale, soit au plus tard dans les 48 heures, et ce, en principe en début de séance.

J'insiste donc auprès de chaque conseiller et Député provincial pour que ces dispositions, qui visent au bon déroulement des séances, soient scrupuleusement respectées.

Je vous signale que tous les rapports seront abordés aujourd'hui et demain sauf ceux de la compétence de M. A. GILLES, Premier Député provincial, c'est-à-dire la Communication, l'Information, l'Enseignement, la Formation et Centres psycho-médico-sociaux. M. GILLES étant absent demain, nous reporterons donc ces dossiers.

La Déclaration de politique générale de législature sera présentée le 9 novembre 2006. Les discussions sur l'arrêt du compte 2005 et les dossiers budgétaires 2007 débiteront également le jeudi 9 novembre ; en ce qui concerne le dépôt des amendements budgétaires éventuels, il appartiendra aux membres de l'Assemblée, lors de l'examen des points portés à son ordre du jour, de déposer ceux-ci conformément au prescrit de l'article 84 de notre Règlement d'ordre intérieur et ce, jusqu'à la date limite du vendredi 10 novembre 2006 au plus tard.

Je vous communique qu'à la demande du Collège provincial, tous les dossiers concernant le premier rapport d'évaluation relatif à un contrat de gestion conclu entre une ASBL et la Province de Liège sont reportés au mois de décembre pour permettre un examen global et complet.

Je vous rappelle qu'une réunion de la neuvième Commission (Santé publique, Environnement, Qualité de la Vie) aura lieu après la séance de notre Conseil de ce jour et que la septième Commission (Finances et Services provinciaux) tiendra sa première réunion ce jour à 18 heures.

Vous trouverez sur vos bancs, un manuel intitulé « Législation communale » et édité par l'Union des Villes et Communes de Wallonie A.S.B.L. Je pense que chacun aura à coeur de le regarder, c'est un document qui peut servir.

III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2006.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2006).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

IV.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 06-07/14 : Intranet : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 06-07/14. Ce dossier a été soumis à l'examen du Bureau qui s'est réuni le lundi 23 octobre. J'invite le rapporteur, M. Roger SOBRY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, présenter le rapport sur l'intranet provincial est un exercice particulièrement difficile.

D'abord parce qu'il convient, dans cette mission, de remplacer Dominique DRION qui faisait cela avec beaucoup d'aisance et de qualité. La tâche est difficile.

Ensuite, parce que l'intranet provincial c'est beaucoup plus qu'un intranet conventionnel au sens où on l'entend habituellement et qu'il faut veiller à viser l'ensemble des missions tout en évitant d'allonger ou d'alourdir l'exposé.

L'exercice est aussi difficile pour deux autres raisons plus pragmatiques liées à notre institution et à l'histoire.

Premièrement, l'intranet au sens où nous l'entendons s'est véritablement mis en place en 1999 et a fait l'objet d'un contrat cadre avec Incotech qui résultait d'une association momentanée entre NRB et l'ALE-Télédis. Ceux parmi nous qui étaient déjà en fonction lors de la législature précédente ont pu suivre l'évolution progressive du dossier. Certes, et sans blesser personne, ils n'ont pas tous toujours tout compris mais au moins ils savent tous de quoi l'on parle. M^{me} la Présidente insistait vendredi dernier sur l'important taux de renouvellement de notre assemblée (près de 50%). Pour les nouveaux, par contre, c'est un peu une boîte noire dont ils pourront au fil des semaines mesurer toute l'efficacité dans les réalités concrètes du travail quotidien des conseillers provinciaux.

Deuxièmement, la boîte noire, merveilleusement agencée, fourmille de technologies très variées qui viennent en support mutuel l'une de l'autre, de manière à produire toujours des résultats plus performants et à mieux répondre aux attentes. Mais qui dit technologie, pense aussi immédiatement à la flopée de termes

techniques qui fleurissent dans le langage quotidien. Sans sous-estimer les compétences de nos collègues, je pense que beaucoup lâcheraient vite prise si je devais me commettre à l'emploi de quelques mots techniques.

Je vais donc m'efforcer d'expliquer simplement l'histoire des six dernières années, l'étendue du terrain couvert tant sur le fonctionnement de l'administration provinciale que sur la visibilité de l'institution en évitant de recourir à des termes barbares qui pourraient offusquer certains d'entre vous.

Partons donc du début. En 1999, de manière à gérer et à intégrer l'informatique des services provinciaux dispersés à travers de nombreux bâtiments d'une part et à assurer la visibilité de l'institution provinciale notamment sur Internet, d'autre part, la province a conclu un contrat cadre de 5 ans avec Incotech qui était en fait une association entre NRB et l'ALE-TELEDIS.

Ce contrat visait le support à l'organisation, le courrier électronique et les serveurs d'informations. Il se caractérise par la présence d'un seul interlocuteur depuis la phase étude jusqu'à la réalisation définitive en ce compris l'accompagnement des agents provinciaux. C'est donc aussi par Incotech que passent tous les marchés de nature informatique de la Province de Liège.

Ce contrat a été reconduit en 2004 pour une nouvelle période de 5 ans expirant en 2009.

Je signale, en complément au rapport que NRB vient très récemment d'absorber Incotech de sorte que NRB devient le seul interlocuteur de la Province en ces matières. En 1999, il fallait assurer l'interconnexion de l'ensemble des bâtiments et leur alimentation par le réseau internet. Cela justifiait à l'époque la présence de Télédís qui avait la maîtrise de ces technologies. Sept ans plus tard, l'interconnexion est réalisée et la présence de l'ALE-Télédís dans Incotech n'est plus absolument justifiée.

Depuis 1999, avec Incotech, la Cellule de coordination de l'intranet de la Province de Liège a assuré la mise en place du site Internet officiel de la Province de Liège, du site de l'enseignement provincial, d'une informatisation moderne interconnectée et sécurisée entre l'ensemble des bâtiments provinciaux en s'appuyant sur le câble Télédís où c'était possible et sur Belgacom là où Télédís n'était pas opérationnel.

Elle a aussi intégré la messagerie électronique (2891 boîtes électroniques dans notre réseau provincial) et de manière progressive la partage et la standardisation des applications métiers utilisées par l'ensemble des services provinciaux. Cela implique souvent le développement ou l'implantation de nouvelles applications plus performantes ou mieux adaptées à la législation. Citons notamment le cas du logiciel de gestion des procès-verbaux de la Députation provinciale, la collaboration avec la Région wallonne pour la gestion des marchés publics ou encore le logiciel développé pour le calcul des pensions.

Cette informatisation constitue au sens strict l'intranet de la Province de Liège.

Plus particulièrement, celui-ci englobe aussi le logiciel SAP qui a été mis en place pour assurer la gestion financière et comptable de la Province et le développement parallèle de nombreuses applications internes visant à la simplification des procédures de manière à intégrer directement dans SAP les données émanant des différents services de la Province avec leurs spécificités et leurs codifications propres. Tel est notamment le cas du logiciel pour la gestion intégrée des bons de commande ou de celui destiné à la tenue à jour de l'inventaire permanent de la Province.

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc).- Ce n'est pas un rapport de commission.

M. SOBRY, rapporteur.- Si c'est le rapport, le rapport de l'Intranet.

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc).- Si c'est ça un rapport de commission, je veux bien le faire.

M. SOBRY.- Monsieur le Député, nous avons eu un exposé de M. BEAULEN. Ceci est une synthèse de l'exposé de M. BEAULEN nettoyé des termes techniques.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Poursuivez, s'il vous plaît Monsieur SOBRY.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- L'outil de gestion journalière ainsi mis en place permettra sans nul doute d'accroître la visibilité et la transparence dans la gestion, ce qui évidemment permettra, et c'est là l'important, de mieux analyser encore les évolutions futures et de prendre, à chaque fois la meilleure décision possible, parce que complètement informée.

Le réseau intranet par extension comprend encore la téléphonie de la Province tant pour le réseau fixe (Belgacom) que pour le réseau mobile (Proximus) avec, dans chaque cas, des concentrateurs de connexion qui permettent d'obtenir des prix particulièrement avantageux et donc de réaliser de substantielles économies. Celles-ci permettront d'amortir l'investissement en 5 ans et demi. En particulier, les communications internes, c'est à dire celles entre deux postes de la Province, où qu'ils se trouvent, sont gratuites, qu'il s'agisse de téléphonie fixe ou de téléphonie mobile.

En dehors de cet intranet au sens strict d'abord et de la téléphonie qui constitue l'intranet au sens large, la Cellule de coordination de l'intranet de la Province de Liège assure aussi la visibilité de l'institution et de ses différents services par de nombreux sites et serveurs internet. Un certain nombre d'entre eux dont vous trouverez la liste dans le rapport en page 20 sont finalisés, de nombreux autres sont en voie de finalisation. Parmi les plus significatifs, outre le portail de la Province, citons le nouveau portail d'accès à la bibliothèque virtuelle, avec de nombreuses ouvertures de collaborations pour les communes. On nous annonce pour bientôt un portail santé et un portail des documents officiels et des marchés publics développé en collaboration avec Easy-Line, l'agence de simplification administrative de la Région wallonne.

Mais l'Internet et l'intranet ne sont pas complètement indépendants. Les applications développées au sein de la Province sont mises à disposition des agents sous une forme analogue à celle d'un site Internet tout au moins en ce qui concerne l'utilisation.

Dans la pratique, l'autorisation d'utilisation est strictement réglementée et fait l'objet d'autorisation d'accès par mot de passe suivant l'application. C'est ainsi que dans cette rubrique, vous découvrirez personnellement le site des Conseillers provinciaux et les nombreuses facilités offertes.

De même, il existe un serveur pour la gestion du personnel.

L'interdépendance entre l'Intranet et Internet est aussi la meilleure manière pour garantir la pertinence de l'information diffusée au public. Les bases de données mises en ligne sur Internet sont extraites des bases de données de gestion journalière de la Province, ce qui assure à la fois l'unicité et la cohérence de l'information. La transparence s'assure au travers d'une interface interactive permettant de gérer l'information diffusée sur Internet de manière dynamique.

L'ensemble de ces réalisations a permis par deux fois à la Province de Liège d'être nominée pour les e-gov awards attribués par Agoria.

Elle justifie aussi la définition de règles précises d'utilisation qui a impliqué l'élaboration d'une charte informatique d'utilisation et de sécurisation. Celle-ci définit les devoirs et responsabilités de chacun et a été distribuée à l'ensemble des utilisateurs en septembre 2006.

Et puis, il y a les projets. C'est un chantier sans fin. Il y a tellement de choses à améliorer, à faire mieux, à automatiser, à simplifier : intégrer toutes les recettes provenant d'autres comptabilités, s'intégrer dans les processus mis en place au niveau de la région wallonne ou du Fedict, lancer un projet d'école virtuelle et ouvrir la porte à l'e-learning. L'objectif est la numérisation des documents et processus informatiques de validation, avec en perspective l'archivage fiable et durable, en s'appuyant progressivement sur la carte d'identité électronique. Citons encore l'extension du logiciel bibliothèque aux communes et l'uniformisation de la plateforme des taxes.

Pour faire tout cela, la cellule comprend 22 agents dont 12 temporaires et un plan Rosetta mais des examens sont prévus pour des attachés et pour des gradués en informatique.

Sur la base de l'excellente présentation faite en séance du Bureau du Conseil par M. BEAULEN, Directeur en Chef de la Cellule de coordination, l'assemblée dans son rôle de commission s'est inquiétée de la situation statutaire des agents dont le processus de régularisation est en cours et de l'exiguïté des locaux, la cellule fonctionnant actuellement sur deux sites, l'un à Seraing et l'autre à Liège, plus proche de la plus grande partie des agents provinciaux.

Pour ce qui concerne l'inventaire des biens de la Province, il est confirmé que celui-ci est pratiquement terminé et est en voie de validation par les différents services provinciaux.

Un commissaire a suggéré que la gratuité des communications téléphoniques par gsm soit étendue conseillers provinciaux dans le cadre strict de leurs relations au sein de la Province et entre conseillers provinciaux. Une formule devrait pouvoir être trouvée.

Dans le même ordre d'idée, il est confirmé qu'une « étude complète a été faite pour procéder dans les meilleurs délais à l'équipement informatique de l'ensemble des conseillers provinciaux. Celui-ci devrait être opérationnel pour les nouveaux élus dans les prochaines semaines. Ensuite, il sera procédé à l'actualisation du matériel pour ceux qui sont réélus.

Rappelons pour être très clair que le matériel en question (pc, imprimante et connexion Internet) est mis à la disposition du groupe politique qui en assure la cession vers les conseillers.

Le Collège provincial devrait communiquer plus longuement à ce propos dans les prochains jours. En conséquence, le Bureau du Conseil vous propose de prendre acte du rapport sur l'intranet.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Est-ce que quelqu'un désire prendre la parole sur ce point. ? M. DRION demain. Le dossier reste donc ouvert.

Document 06-07/17 : Communication et Information : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 06-07/17. Ce point est reporté puisqu'il fait partie des compétences de M. GILLES.

Document 06-07/16 : Relations extérieures : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 06-07/16. Ce point a été soumis à l'examen du Bureau qui s'est réuni le lundi 23 octobre. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, je ne sais pas de combien de temps je dispose pour ce rapport qui pourrait être relativement long. Je ne sais pas si M. MESTREZ doit prendre ses enfants à la sortie de l'école mais, si il me le permet, je ferai un rapport relativement exhaustif.

On vous a donc soumis cet après-midi le rapport sur les Relations extérieures de la Province et au terme de ce rapport, je proposerai de prendre acte de celui-ci.

M. le Député provincial en charge de cette compétence, nous rappelle que Liège doit évidemment réaffirmer sa position internationale, nous rappelant bien sûr l'importance de la plaque de Liège TGV, le port, l'aéroport, l'université etc.

Les relations extérieures, nous rappelle-t-il, sont fondées plus sur la qualité de celles-ci que sur la quantité de celles-ci.

Il nous dit aussi que le rapport qui nous a été remis vendredi dernier fait le bilan 2005-2006 sur les activités provinciales qui y relèvent.

Une de ses collaboratrices nous présente alors une synthèse de ce rapport qui, quand vous l'aurez lu avec intérêt pendant tout ce week-end, se charpente en deux grands chapitres : le premier, les chartes d'amitié et de collaboration et le second tout ce que nos services font ici et là en Europe et dans le monde.

L'agent provincial qui nous présente cette synthèse s'arrête essentiellement au premier volet et notamment aux chartes d'amitié pour nous dire que, pendant l'année 2005-2006, trois nouvelles programmations ont été arrêtées : le département du Rhône 2005-2008, c'est l'occasion de fêter le trentième anniversaire, la Pologne – nouveau programme d'échanges – et enfin l'Italie.

Au cours de l'année 2005-2006, nous fêtons au-delà de ces trois nouvelles programmations, trois anniversaires : le 30^{ème} anniversaire des relations avec le département du Rhône, le 20^{ème} anniversaire des relations avec la Province du Fujian en Chine – hôte d'honneur du Salon vert il y a quelques mois – et le 10^{ème} anniversaire de notre charte d'amitié avec les Côtes d'Armor fêté le 14 juillet dernier. Même si nous sommes 14 jours au-delà de la clôture du rapport, la collaboratrice de notre Député provincial a souhaité souligner l'événement.

Pour dans un troisième volet, nous rappeler qu'un cinquième protocole d'accord avec la Tunisie est toujours en cours et de vous dire que Sousse sera l'hôte d'honneur du Salon Vert en février 2007.

Après ces deux interventions, questions – réponses.

Un conseiller interroge le collège provincial sur la dernière page du rapport. Le tableau financier pour simplement s'interroger sur l'adaptation des coûts du personnel. Il y a une différence entre le budget initial et le budget ajusté. Après une brève concertation et réflexion, le collège provincial nous répond tout simplement – et si nous regardons le tableau du personnel nous trouvons la réponse – qu'un agent est passé du Brel à la cellule des grands événements.

Une seconde question vise la page 37 du rapport et plus particulièrement la problématique des relations extérieures et de l'Enseignement, si vous voulez bien prendre la page 37, Province du Fujian – Enseignement – mise en contact de la Province de Liège avec des écoles de la Province du Fujian – vous trouverez d'ailleurs ce paragraphe dans d'autres collaborations, il est simplement question là non pas d'échanges réguliers d'écoles à écoles, ce sont juste des mises en contact entre établissements, voire des échanges entre étudiants.

Au terme de ce rapport, de cet échange fructueux, le bureau vous propose de prendre acte de ce rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je rappelle que le dossier restera ouvert jusque demain.

Document 06-07/1 : Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale majoritaire : rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 06-07/1. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Marie DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. Jean-Marie DUBOIS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce lundi 23 octobre afin d'analyser le rapport d'activités 2005-2006 concernant les intercommunales à participation provinciale majoritaire : document 06-07/1.

Après avoir souhaité la bienvenue aux commissaires et principalement aux nouveaux, le Député rapporteur donne les indications pour la bonne marche de la commission.

La première partie concerne l'Association Liégeoise d'Electricité (ALE).

Un commissaire s'inquiète du devenir de l'ALE. L'ALE est toujours gérée par les 52 communes qui la composent, il faut y ajouter Liège Centre et Malmedy et ce, dès janvier 2007.

Au niveau de l'énergie, l'ALE est gestionnaire du réseau de distribution. D'autre part, l'ALE et Brutélé ont créé un groupement d'intérêt économique afin d'harmoniser leurs offres de service. Cet accord a conduit

à la création d'une société commerciale unique (VOO)VOUS. VOUS (VOO) c'est la T.V. numérique, Internet et la téléphonie.

Une autre commissaire précise de manière judicieuse que la plupart des concurrents de l'ALE ne tiennent pas compte du système E.M.P. (pointes énergétiques et chauffage électrique).

Une autre commissaire ajoute que l'ALE est la seule à ristourner les dividendes aux communes.

Deuxième partie, concerne la société Services-Promotion – Initiatives en Province de Liège (la SPI+).

Un commissaire demande quelles sont les catégories d'entreprise dans les bâtiments relais.

Selon le Député rapporteur, il s'agit toujours d'entreprises composées de 2 à 25 personnes, donc de PME et de tout type de secteurs confondus. La durée se situe entre 3 ou 5 ans, ensuite les entreprises achètent ou font construire ailleurs. Les bâtiments relais sont au nombre de 51.

Un commissaire demande quel est le lien entre la Province et la SPI+. Le Député rapporteur apporte les précisions suivantes. La Province est majoritaire et alloue annuellement à la SPI+ la somme de 2.000.000 d'Euros, et d'autre part, les communes apportent également leur cotisation annuelle.

Le Député rapporteur attire l'attention sur le fait que nous travaillons non pas pour Liège mais pour la Province de Liège. A titre d'information complémentaire, le Député déplore le manque de terrains disponibles puisque à l'heure actuelle, pas moins de 83 entreprises sont en attente.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce dossier aujourd'hui ou demain ? Personne. Monsieur MESTREZ vous n'aurez pas besoin de répondre car nous n'avons pas de question. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Document 06-07/2 : Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale minoritaire et Sociétés anonymes : rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 06-07/2. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. Joseph GEORGE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Joseph GEORGE, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, M. le Président de la Commission des Affaires Economiques reprend une par une les intercommunales et sociétés à participation provinciale minoritaire, invitant les membres de la commission à formuler au fur et à mesure leurs questions concernant lesdites intercommunales.

A propos de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux, un membre de la Commission fait état de ce que le rapport, page 30, fait référence à l'obligation des mandataires publics de déclarer leurs mandats.

Il se demande si cette obligation n'a pas été supprimée et si le rapport n'est de ce fait plus d'actualité.

M. le Député provincial répond que cette obligation de déclaration n'est pas supprimée et que le transfert des cotisations a été et sera pris à charge des diverses structures au sein desquelles les mandats publics seront exercés.

Le même membre de la Commission se félicite de ce qu'au sein de cette intercommunale (CILE), une enquête sur la mobilité des travailleurs a été réalisée.

Ce membre de la Commission se pose la question de savoir si semblable préoccupation ne pourrait pas retenir l'attention des autres intercommunales à participation provinciale.

A propos de l'intercommunale du Circuit de Spa-Francorchamps, un membre de la Commission évoque incidemment le point de savoir « où c'est qu'on en est ? », faisant état qu'il trouve le rapport un peu maigre.

Aucune question n'étant posée de manière plus précise, il ne sera pas répondu à cette observation.

En ce qui concerne la S.A. Immobilière du Val St Lambert, un membre de la Commission se dit très intéressé par le devenir de cette structure et les projets qui sont les siens principalement en matière touristique. Il souhaite avoir de plus amples explications à ce propos.

M. le Député provincial expose qu'il ne représente pas lui-même la Province dans ladite société anonyme. Il indique par ailleurs que l'objet de la création de ces structures est précisément l'étude, la conception, la promotion et le développement au sens le plus large des activités tant touristiques que culturelles et même en matière de logement.

Il précise que le droit de consultation des mandataires élus est différent selon que ce droit est amené à s'exercer au sein d'une structure publique à la différence d'une structure purement privée comme la S.A. immobilière du Val St Lambert.

Il précise au membre de la commission qui l'a interpellé qu'il s'engage à se renseigner et à lui apporter réponse dans le mois.

Aucune question, ni remarque ne fut posée en ce qui concerne le rapport d'activités de la SWDE, l'Association Liégeoise du Gaz, l'Association pour l'Innovation par l'Informatique, la Foire Internationale de Liège, l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epurement..., la Société Coopérative « Le Marché de Liège », l'Association Intercommunale de traitement des Déchets des communes de la Région Liégeoise, le Centre Hospitalier de la Citadelle, la Société de Leasing, de Financement et d'Economies d'Energie, la S.A. S.L.F. Finances, la Société Régionale Wallonne du Transport, Aqualis, le centre Hospitalier Peltzer-la-Tourelle et la S.A. Société de gestion du Bois St Jean, de sorte que les débats de la commission ont clôturés sans vote puisqu'il s'agissait au sein de la commission de prendre uniquement connaissance du rapport d'activités des intercommunales à participation provinciale minoritaire et sociétés anonymes.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir aujourd'hui ou demain ? M^{me} FRENAY et M. DENIS, demain. Donc, le dossier reste ouvert.

Document 06-07/15 : Tourisme : rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 06-07/15. Ce dossier a été soumis à la dixième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} Betty ROY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} Betty ROY, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre dixième commission s'est réunie ce lundi 23 octobre 2006 afin d'examiner le rapport d'activités 2005-2006 et les perspectives d'avenir – document 06-07/16.

M. le Président explique aux nouveaux commissaires l'objectif des réunions de la commission et remercie les directeurs des différents services pour leur présence et pour le travail accompli. M. le Député provincial propose d'examiner successivement les différents points de la table des matières.

Un commissaire demande comment on distribue les brochures générales qui sont tirées à de très nombreux exemplaires. Il constate que 10.000 tirages sont imprimés en anglais et qu'il n'y en a que 8.000 imprimés en allemand.

La directrice répond que la distribution s'opère de différentes manières. Par exemple :

1. dans les foires et les salons du tourisme ;
2. dans les Maisons provinciales du tourisme ;
3. dans les points de passage comme les hôtels, les restaurants, etc. La brochure groupe est aussi envoyée via des mailing ciblés.

En ce qui concerne les tirages, il apparaît que l'Angleterre entretient une très bonne collaboration avec les bureaux du tourisme. Quant à l'Allemagne dont le marché est plus difficile à aborder, il est prévu l'impression de documents plus spécifiques au public allemand en vue d'une collaboration plus efficace.

Dans le cadre de l'évolution du tourisme provincial, un commissaire souhaite que les chiffres statistiques de la province du Hainaut lui soient communiqués afin de comparer ceux-ci avec les résultats des autres provinces. La directrice répond qu'elle donnera les chiffres de cette province de même que ceux de toutes les provinces wallonnes.

Enfin, un troisième point a été abordé. Ce point concerne le Domaine de Wégimont.

Un commissaire demande que des statistiques plus fines soient réalisées pour connaître le pourcentage de fréquentation de la piscine qui a été rénovée à grands frais. Le Député répond que depuis la rénovation de la piscine le prix d'entrée a été fractionné et qu'il est donc plus facile à présent de faire une comparaison. Pour la saison 2006, le nombre d'entrées à la piscine correspond à 2/3 des entrées au Domaine, c'est-à-dire 93584 entrées générales, 68.000 entrées piscine.

Il faut aussi tenir compte du fait que le public du camping a l'accès direct à la piscine. Le Domaine a été fréquenté par de nombreux touristes étrangers, notamment beaucoup d'anglais (plusieurs collèges) et même par des Létons (probablement des sportifs qui viennent loger lors des compétitions).

Un autre commissaire demande s'il n'y a pas plus de visiteurs indécents ou bagarreurs depuis que le prix d'entrée est réduit. Le Député répond que l'on n'a pas constaté plus de bagarres qu'avant mais qu'afin de préserver la sécurité des personnes, tout un travail de réflexion a eu lieu.

Des décisions ont été prises :

1. pour réaliser un meilleur contrôle à l'entrée, des modifications d'accès sépareront les véhicules des piétons.
2. des gardiens professionnels surveilleront l'accès à la piscine.
3. pour éviter que des bandes organisées de délinquants se donnent rendez-vous au Domaine, des réunions de sécurité sont mises sur pied avec la police de zone, les communes et les bus du TEC.

En dernier lieu, le Député nous informe que le début de l'année prochaine les services préparent un exposé plus détaillé sur la commission du tourisme et que les commissaires pourront prendre connaissance des différents sites touristiques notamment en y organisant des réunions de commission.

Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Le dossier est ouvert jusque demain.

Document 06-07/24 : Premier rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association de Gestion du Château de Jehay »

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 06-07/24. Ce dossier a été reporté.

Document 06-07/3 : Agriculture : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 06-07/3. Ce dossier a été soumis à la deuxième commission. J'invite le rapporteur, M. Michel LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, notre commission s'est réunie ce 23 octobre à 18 heures, en présence du Député provincial qui, en préambule, a insisté que cette matière était nouvelle pour lui et qu'il s'excusait de ne pas avoir réponse directe à toutes les questions éventuelles qui lui seraient posées.

Nous avons eu droit, comme je pense à chaque commission, un exposé du directeur général du service qui a exposé qu'elles étaient les grandes lignes du rapport d'activités 2005-2006. Il faut retenir que le service agriculture de la Province de Liège a essentiellement deux missions :

- encadrement des exploitations agricoles ;
- encadrement du monde agro-alimentaire.

L'outil se présente sous forme de nombreuses ASBL car 90% des activités se font en partenariat avec la Région wallonne. La structure ASBL permet l'obtention de subsides, ce qui ne serait pas possible pour la Province elle-même.

A noter que les subsides sont à la fois financiers et humains. La contrainte de ces structures sous forme d'ASBL est l'obligation d'établir avec la Région wallonne des contrats et pactes de gestion. Nous serons amenés ici à contrôler. La volonté pour l'avenir est l'augmentation de ces partenariats avec la Région wallonne mais aussi de les rationaliser afin de diminuer le nombre d'ASBL existantes.

Le Député provincial apporte quelques précisions :

- les laboratoires sont un service mis à la disposition des agriculteurs ;
- la diversification des producteurs (filiales qualité) ;
- l'aspect sensibilisation qui est important (foires, amener le public à la ferme) et sensibilisation au public du monde agricole ;
- la dimension environnementale non négligeable.

Nous avons eu une seule question d'un membre qui soulignait l'existence d'une aide aux groupements des producteurs de carottes de Hesbaye et demandait si il ne serait pas possible d'envisager un encadrement similaire au niveau des producteurs de poireaux et d'asperges.

La question étant surtout une demande de reconnaissance pour une dynamisation de leur action. Le même membre a tenu à souligner que les services provinciaux travaillent très bien et très efficacement mais ont le défaut de ne pas le faire assez savoir.

En guise de conclusion, si vous le permettez, vous constaterez qu'il est plus facile de parler de l'Intranet que des carottes de Hesbaye.

Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous laisserons le dossier ouvert jusque demain.

Document 06-07/26 : Premier rapport d'évaluation relatif au contrat conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre interprofessionnel pour la gestion en agriculture »

Document 06-07/27 : premier rapport d'évaluation relatif au contrat conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Herbager de Promotion Technique et Economique »

(Voir rapports).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Les points 10 et 11 de l'ordre du jour : document 06-07/26 et document 06-07/27. Ces dossiers sont reportés à une date ultérieure.

Document 06-07/4 : Culture : rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour : document 06-07/4. Ce dossier a été soumis à la troisième commission. J'invite le rapporteur, M. Maurice DEMOLIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, un commissaire s'inquiète des chutes de fréquentation de la bibliothèque et de la médiathèque provinciales, même s'il admet toutes les explications fournies par le rapport et insiste sur le fait que l'année écoulée est indéniablement une année de transition. Il interroge : cette baisse est-elle seulement circonstancielle où est-elle révélatrice d'un mal plus profond ? En outre, quels sont les projets qui permettront de lutter contre cette désaffection que chacun espère temporaire ?

Le Député rapporteur rappelle le gros travail de réhabilitation entrepris par les services depuis la reprise complète du complexe bibliothéconomique par la Province, l'installation progressive d'un nouveau logiciel informatique (ALEPH), auquel des communes de plus en plus nombreuses adhèrent, ce qui à terme permettra de mettre en place une véritable politique de soutien de la lecture publique en Province de Liège. Il insiste encore sur le nombre et la diversité des animations entreprises, lesquelles n'ont d'autre but que de développer le goût de la lecture.

Avant que la réponse ne concerne la médiathèque, un autre commissaire s'inquiète des chiffres très alarmants que révèle la fréquentation de celle-ci.

Le Directeur général signale que le problème majeur concerne essentiellement la fréquentation des adultes. Il rappelle les perturbations encourues par le service et les usagers et notamment la nécessaire fermeture qui a empêché l'accès à l'une comme à l'autre institution.

En ce qui concerne la médiathèque, le Directeur partage l'avis du premier intervenant sur le développement nécessaire des productions propres. Une réflexion sera menée à cet effet. Un autre responsable rappelle également les bouleversements intervenus rendus nécessaires par la restructuration entreprise. Elle signale l'instauration d'une carte d'accès unique pour les deux institutions et d'un catalogue accessible sur Internet, ce qui facilitera les démarches de l'utilisateur.

Le Député rapporteur, après le Directeur général, insiste sur le phénomène pervers du téléchargement, souvent illégal, des musiques sur Internet et insiste sur les changements intervenus dans les comportements en 4 ans, notamment en ce qui concerne l'emprunt des cassettes et des DVD, changements auxquels le pouvoir organisateur a pu répondre. Il remarque toutefois que le phénomène est général. A son estime, une collaboration avec la médiathèque de la Communauté française devra peut-être s'instaurer et une réflexion devra être menée sur le rôle précis de l'institution : celle-ci doit-elle rester autonome ou, au contraire, devenir un service complémentaire à la bibliothèque ?

Un commissaire regrette que le rapport ne signale pas l'initiative heureuse de la Province de réserver et de mettre à disposition des éditeurs liégeois, sensu lato, un stand à la Foire du Livre de Bruxelles, ce qui n'est pas sans retombées positives pour les intéressés.

Le Député rappelle quelques éléments de la problématique du Musée de la Vie Wallonne et du Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon, rappelle les travaux entrepris au Château de Jehay et les multiples expositions organisées sur le site, évoque l'Education permanente, les diverses expositions, la collaboration avec les centres culturels, l'aide au théâtre français et dialectal, amateur et professionnel.

Enfin au commissaire qui s'étonne d'un apparent paradoxe en constatant qu'au moment où est entrepris un formidable travail de numérisation des documents les plus fragiles et les plus précieux le budget ajusté en informatique reste bien en deçà du budget initial, il est répondu que, dans l'ordre de priorité, il a été décidé de privilégier les installations muséographiques et vidéographiques, ce qui n'hypothèque nullement un effort supplémentaire en matériel informatique dans l'avenir le plus rapproché.

Au terme de ce long échange de vues, la troisième commission prend acte du rapport sur la Culture.

Merci de votre bonne attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEMOLIN. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Monsieur THEUNYNCK. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. THEUNYNCK (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, il y a un an, je montais à cette même tribune pour tirer la sonnette d'alarme au sujet des chiffres de fréquentation et de prêt de la médiathèque.

Depuis, malheureusement, tous les graphiques se sont largement dégradés. Si à l'époque, je vous parlais de - 8% de fréquentation en trois ans ; c'est de - 17% en quatre ans dont je dois vous entretenir aujourd'hui.

De plus, l'inscription/réinscription passe de - 13 à - 16%. Mais là où les chiffres sont en chute libre, c'est au niveau des prêts : - 11% sur une seule année ; et que dire des prêts décentralisés : - 30% sur la même période.

Nous pouvons lire dans le rapport d'activités culture qu' « une attention particulière sera apportée à l'évolution des indicateurs pour le prêt en médiathèque la saison prochaine ». On croit rêver . Que croit-on ? Que le chargement Internet va lasser et que les jeunes vont réinvestir les médiathèques en masse ?

Pour le groupe Ecolo attendre serait une erreur, voire une faute.

L'année dernière, je terminais mon intervention par ces mots : « si nous voulons à terme empêcher une disparition pure et simple d'un bel outil d'éducation permanente, ne serait-il pas sage de tenter un rapprochement avec la Communauté française qui connaît les mêmes difficultés ? En fin de compte, pourquoi faire la même chose à deux ? Des synergies, des coopérations doivent être possibles ».

Ces mots conservent toute leur pertinence.

J'ai cru comprendre en commission que le député en charge de la culture pourrait adhérer à cette idée. Je lui dis de cette tribune : Monsieur MOTTARD, agissez et agissez vite. Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. D'autres intervenants ? Nous laissons le dossier ouvert.

Document 06-07/5 : Education physique et sports : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document 06-07/5. Ce dossier a été soumis à la quatrième commission. J'invite le rapporteur, M. Joseph GEORGE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GEORGE, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, M. le Député provincial rappelle que la politique du Conseil provincial dans ce domaine peut être résumée par une phrase : « à l'écoute de tous les sports et de tous les sportifs ».

Il détaille quels sont les divers secteurs d'activités de la Province, rappelant que c'est son prédécesseur qui a mené les activités reprises au rapport soumis aux membres de la Commission.

Des stages de perfectionnement à l'aide logistique, l'aide financière à de nombreux clubs, l'activité développée par la Province s'élargit également aux sports professionnels, vitrine de notre institution vers l'extérieur et à l'organisation et au soutien de grandes manifestations telles le Giro, la Flèche wallonne, le Jumping international, la Fedcup.

Il se plaît également à évoquer l'activité importante qui est celle de l'ASBL Maison des Sports.

Un membre de la commission s'interroge sur les séances de gymnastique pour le troisième âge organisées à Liège et à Verviers.

Il se pose une double question, à savoir d'une part pourquoi semblable manifestation n'est organisée que dans ces deux grandes villes et d'autre part si la Province et ses services comptent l'étendre à d'autres villes et communes.

Il lui est répondu que cette participation de la Province pour les séances de gymnastique données pendant la journée est en fait une résultante du passé.

De nombreuses villes et communes ou associations privées organisent ces séances sur leur territoire.

Un autre membre de la commission pose la question de savoir ce qu'il en est de la charte d'éthique sportive votée durant la dernière législature.

Il se pose la question de savoir si l'effort se poursuit toujours dans ce sens. Il lui est répondu que toutes les fédérations y ont adhéré, mais qu'il est évidemment difficile au sein des dites fédérations d'en assurer le suivi.

La même difficulté apparaît pour la recherche des faits susceptibles d'être épinglés au titre de fair-play.

Il lui est également précisé qu'il a été demandé aux clubs d'afficher la charte sportive tandis que son contenu sera rappelé dès après l'installation des futurs conseils communaux à tous les échevins des sports de notre Province.

Aucune autre question, ni remarque n'étant posée, notre Commission a pris acte du rapport d'activités concernant l'éducation physique et les sports.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Le dossier reste ouvert jusque demain.

Document 06-07/6 : Jeunesse : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour : document 06-07/6. Ce dossier a été soumis à la quatrième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} Isabelle FRESON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} FRESON, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, votre quatrième commission s'est réunie ce mardi 24 octobre dernier pour analyser le rapport d'activités, document 06-07/6 concernant la Jeunesse pour la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.

Votre commission a tout d'abord procédé à la nomination de son Président, M. MIGNOLET et de son Vice-Président, M. Jean-François BOURLET. Ensuite, M. le Député a mis en évidence certains projets phares repris dans le rapport d'activités. Il a notamment parlé des formations qui étaient dispensées par la Province.

Il a ensuite tenu à souligner le véritable succès que récoltent les « Rencontres Théâtre Jeune Public » que la Province de Liège organise, permettant ainsi aux diverses troupes de se produire et ainsi de se faire connaître. Le troisième projet abordé par le Député est le projet « Existe », où différentes maisons de jeunes sont amenées à collaborer.

Le quatrième projet, « Nature à ma porte », met une exposition itinérante à disposition des communes.

L'espace Belvaux est une véritable réussite. Le Député explique aux Commissaires que cet espace a pour vocation d'accueillir des groupes à caractère social, culturel, sportif et d'éducation.

Le Député a également proposé d'organiser une visite de différents lieux mentionnés lors de notre commission afin que les nouveaux commissaires puissent mieux prendre conscience du travail réalisé par la Province.

Votre quatrième commission vous propose de prendre connaissance du présent rapport d'activités.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame FRESON. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous laissons donc le dossier ouvert et ce sera le dernier dossier ouvert pour aujourd'hui.

V.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2006, je le déclare approuvé.

VI.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle que les dossiers qui sont ouverts ce jour peuvent encore être abordés demain. Demain dernière limite pour celui ou celle qui désire poser une question sur ces dossiers. Les députés provinciaux, quant à eux, décideront demain quand ils veulent répondre si questions il y a. Les autres rapports d'activités seront abordés les 6 et 7 novembre.

A l'issue de nos travaux de ce jour, nous avons l'intention de réunir comme prévu la septième commission et la première commission. Vu que le Conseil se termine plus tôt que prévu, nous pourrions avancer les heures des commissions : 16 h 30 et 17 h. Tout le monde est d'accord ? Merci.

Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 16 h 20.

Prochaine réunion publique, le vendredi 27 octobre 2006 à 15 heures.